

quartiers2030

Contrat de ville
Fontenay-le-Comte

2024 - 2030

Engagements Quartiers 2030

Sommaire

I – Introduction

- Le contexte local
- La méthodologie
- La mise en œuvre du Contrat de ville

II - Diagnostic du quartier - un quartier entre mutations, contrastes accentués et renouvellement urbain

- Le secteur des Moulins
- Le secteur Pommeraie-Sablière
- Le secteur des Loges
- Éléments démographiques

III - Les axes prioritaires de la stratégie Quartiers 2030

- La transition écologique
- L'emploi et l'activité économique
- Une politique de la ville prenant en compte les besoins spécifiques de chaque territoire

IV - Le projet de quartier - axes stratégiques locaux

- Insertion professionnelle - Emploi
- Renouvellement urbain - Environnement - Sécurité
- Education - Culture
- Accès aux droits - Inclusion numérique - Place des femmes
- Sport - Santé - Isolement

V - Les priorités méthodologiques du contrat de ville

- Des appels à projets séquencés pour une lisibilité et une prévisibilité optimale
- Des points d'attention méthodologiques visant à assurer la qualité des projets financés dans le cadre du contrat de ville au profit des habitants
 - L'implication des habitants
 - Des projets ambitieux visant à couvrir plusieurs thématiques prioritaires
 - Une recherche d'adéquation avec les politiques publiques de droit commun
 - Les conventions pluriannuelles d'objectifs

VI - Gouvernance et participation des habitants

- Le comité de pilotage
- Le comité technique
- Le comité d'habitants

Page de signature

GLOSSAIRE

I - Introduction

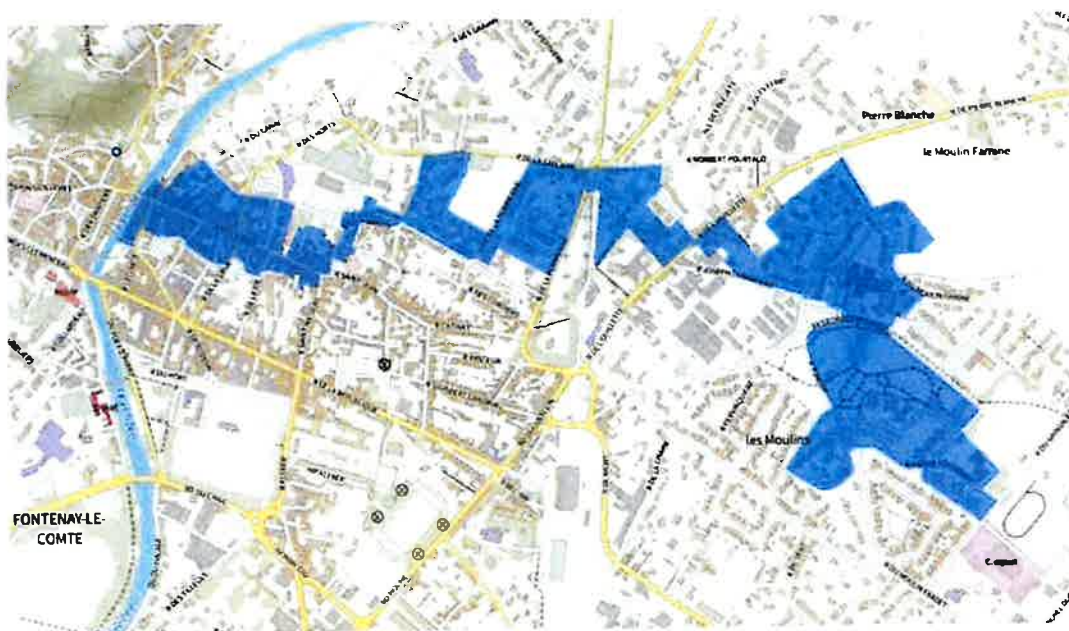
vers un nouveau contrat de ville : consolider une action évolutive en adéquation avec les besoins de tous les habitants

Le contexte local

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit pour Fontenay-le-Comte dans le cadre des orientations du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, sur la base de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Le contrat de ville cible le quartier Centre-Moulins Liot, reconduit dans la géographie prioritaire par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023, bien que ce quartier ait connu des transformations majeures au cours de ces dernières années grâce aux dispositifs de renouvellement urbain, NPNRU et Action Cœur de Ville.

La démographie du quartier met en lumière des fragilités persistantes telles que la précarité économique, le chômage, l'isolement des personnes, et les besoins spécifiques des plus fragiles. Le contrat de ville vise ainsi à réduire les inégalités entre ce quartier et le reste du territoire communal et se doit d'être plus pertinent dans son approche et ses objectifs, plus efficace et associer le plus large spectre des partenaires qui œuvrent sur ce territoire prioritaire.



QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE-MOULINS LIOT - FONTENAY-LE-COMTE (85092)

La méthodologie

Le processus d'élaboration de ce nouveau contrat de ville s'est appuyé, conformément aux indications du ministère de la ville et du logement, sur des tables rondes avec les habitants du quartier en juin 2023 et des groupes de travail thématiques avec les partenaires institutionnels de décembre 2023 à janvier 2024. Ces rencontres ont permis de décliner, dans le cadre des axes prioritaires de la stratégie nationale définie par le comité interministériel des villes, les enjeux spécifiques au quartier Centre-Moulins Liot, les leviers potentiels et les obstacles, afin de déterminer des objectifs locaux et une méthode à même d'assurer une ambition renouvelée et une implication de tous.

La mise en œuvre du Contrat de ville

Les expérimentations initiées au cours des dernières années du précédent contrat de ville et les mutations du quartier servent de toile de fond pour asseoir une méthodologie rigoureuse et renouvelée, des objectifs concertés et actualisés, un fonctionnement séquencé plus lisible pour les partenaires et porteurs de projets, un cadre plus accessible pour les habitants afin de garantir leur implication au cours des six prochaines années.

Une consultation citoyenne élargie, élément central de la gouvernance, permettra de vérifier la pertinence et l'efficacité des actions menées jusqu'en 2030.

Enfin le renforcement des liens avec les partenaires, la consolidation des dynamiques existantes y compris avec les habitants sont les conditions pour atteindre des objectifs ambitieux et adaptés aux réalités locales que les partenaires au présent contrat de ville se donnent de poursuivre.

II - Diagnostic du quartier - un quartier entre mutations, contrastes accentués et renouvellement urbain

Le territoire du Pays de Fontenay-Vendée situé au cœur de l'arc atlantique, rassemble 25 communes membres. Il s'étend sur 463,50 km² et compte 35 057 habitants (recensement 2019), avec une densité de 76 habitants au km². Il bénéficie du rayonnement touristique du marais poitevin et du littoral vendéen.

Ancienne capitale du Bas-Poitou, la commune de Fontenay-le-Comte est riche de son patrimoine architectural et historique. Labellisée Ville d'Art et d'Histoire, elle possède également le seul secteur sauvegardé de Vendée. Elle est située à la porte du Marais poitevin.



Le quartier prioritaire Centre-Moulins Liot tel que défini en 2014 et confirmé en 2023 se compose de trois zones d'habitat avec des caractéristiques différentes :

- le secteur des Moulins Liot

Il faisait partie de la commune de Charzais jusqu'à ce qu'elle soit absorbée par Fontenay-le-Comte en 1967. S'en suivent au début des années 70 des constructions d'immeubles collectifs HLM modernes pour répondre aux besoins de logement des salariés de la zone industrielle de la route de Niort, soit 9 tours, 4 barres totalisant 395 appartements, et une zone pavillonnaire de 124 logements.

Au fil des années, l'habitat s'est dégradé et la population s'est précarisée, donnant à ce quartier un peu éloigné des services et du centre-ville une image péjorative à l'instar de celle des cités de banlieue.



Le périmètre des bâtiments collectifs fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) à partir de 2015.

Une convention pluriannuelle a été signée en 2020 entre l'ANRU, les collectivités, Vendée Habitat et les partenaires de l'aménagement et du quartier pour la mise en œuvre d'un programme ambitieux de renouvellement des équipements, de l'habitat, des espaces publics.

Le but premier est d'améliorer les conditions et le cadre de vie, le niveau de service, mais aussi de changer l'image du quartier et de l'ouvrir sur l'extérieur, d'apporter de la mixité et

finallement de créer du lien. Ce projet d'aménagement entre pleinement en résonnance avec les actions de la politique de la Ville.

Ainsi, en 2017, une maison de santé pluridisciplinaire est implantée au cœur du quartier. La construction d'un pôle social à proximité immédiate permet de regrouper France Travail, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Maison Départementale de la Solidarité et de la Famille. D'autres équipements font également peau neuve : le collège datant de 1972 fait l'objet d'une démolition-reconstruction, il est inauguré en 2020. L'école primaire est rénovée et réaménagée afin d'installer en plus un accueil de loisirs de 62 places. Une Maison des Habitants avec mairie annexe remplace l'ancienne pharmacie dans le centre commercial. L'ancienne mairie annexe en cours de travaux va accueillir France Services.



Enfin, la principale tour d'immeuble est déconstruite début 2024 après un travail par le bailleur de relogement des locataires à l'extérieur du quartier prioritaire pour la plupart.

L'aménagement des espaces publics et la construction de logements en accession sociale, changeant ainsi l'image de formes urbaines stigmatisantes, vont compléter ce projet urbain dans les prochaines années, permettant à ce quartier de devenir un cadre de vie privilégié.

- **le secteur de la Pommeraie et de la Sablière**

Il s'agit de deux ensembles contigus d'habitat HLM, construits dans les années 50 et 60, comprenant 8 immeubles collectifs et 42 pavillons.

Plusieurs structures d'hébergement social s'y trouvent également : le CHRS centre d'hébergement et de réinsertion sociale, le CADA, centre d'accueil des demandeurs d'asile, la résidence sociale les 3 Portes, la Maison Relais.

Situé en centre-ville, ce secteur y est pleinement intégré et bénéficie de l'ensemble des services et commerces accessibles à pied.

Le centre social ODDAS s'y est implanté en 2017 et la Maison des Associations Francis Bloch en 2020.



- **le secteur des Loges**

La rue des Loges fut l'artère principale de Fontenay-le-Comte jusqu'au XIXème siècle. Les fontenaisiens ont gardé le souvenir d'une rue piétonne commerçante et dynamique jusque dans les années 90. Riche en patrimoine architectural, trois immeubles sont classés monuments historiques, et l'ensemble de cette rue étroite et de ses venelles adjacentes sont

protégées au titre du secteur sauvegardé. Peu adaptée aux évolutions du commerce et de l'habitat à la fois de par sa nature et des contraintes liées au PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur), la rue des Loges a vu la quasi-totalité de ses vitrines abandonnées, les étages aménagés en logements peu confortables à usage locatif, paupérisant progressivement la population de cette rue.



Intégrée au quartier prioritaire en 2015, elle a pu bénéficier de plusieurs dispositifs de renouvellement urbain : dans le cadre du plan Action cœur de ville, en vigueur depuis 2018, les thématiques de l'habitat, du commerce, du cadre de vie et des services sont travaillées.

Sur le secteur de la rue des Loges, sont particulièrement ciblés les outils en faveur de l'habitat, à la fois incitatifs, avec l'OPAH RU opération programmée d'aménagement de l'habitat, mais aussi coercitifs, avec une ORI opération de restauration immobilière, et le Permis de louer.

En parallèle de ces dispositifs d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de l'habitat, la Ville porte et soutient avec des partenaires des opérations immobilières de grande ampleur : ainsi, la friche de l'ancienne imprimerie a été supprimée, plusieurs immeubles ont bénéficié de rénovations, la rue a fait l'objet de travaux d'embellissement et la construction de nouveaux logements aux abords de ce secteur est programmée.

Eléments démographiques

La population légale de la commune de Fontenay-le-Comte était régulièrement en baisse depuis le milieu des années 2000. En 2021, elle a enfin connu une hausse de 333 habitants en passant de 13 138 à 13 471 habitants, ce qui lui a permis de regagner en une seule année l'équivalent du nombre d'habitants perdus les six années précédentes.

Les seules données connues pour le quartier prioritaire sont de 2013 et 2018 et font apparaître une baisse plus rapide que pour la commune entre ces deux périodes, avec une population passant de 1634 habitants en 2013, à 1471 habitants en 2018.

Néanmoins, il n'existe pas de données plus récentes permettant de connaître précisément son évolution depuis cinq ans.

Ainsi, il convient de préciser que l'analyse du quartier dans le tableau suivant, s'appuie sur la base des données disponibles de l'INSEE, principalement de 2018 et 2019. La comparaison entre le QPV et la commune s'effectue sur les données de la même période, même si des données plus récentes existent à l'échelle communale.

POPULATION	QPV Centre-Moulins Liot	Commune de Fontenay-le-Comte	Commentaire
Population QPV Homme Femme	1471 48 % 52 %	13302 47,5 % 52,5 %	Le quartier prioritaire compte 1471 habitants en 2018, ce qui représente 11,1 % de la population de Fontenay-le-Comte. Il est marqué par la précarité avec un revenu médian de ses habitants de 900 €, dépendant pour un quart de prestations sociales. 67,5% de la population du QPV est couvert par au moins une allocation de la CAF. Enfin, le taux de pauvreté est le triple en QPV par rapport à la commune. Il est globalement plus jeune et moins vieillissant que le reste de la commune, cela s'explique par son habitat peu accessible, que les personnes doivent quitter l'âge avançant. Sa particularité se situe dans la part dominante de ménages composés d'1 seule personne, soit 63,9%. Enfin, le quartier Centre-Moulins Liot est un des QPV de France où la population étrangère est la plus faiblement présente, malgré l'existence d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile jouxtant le périmètre du quartier prioritaire.
Part des moins de 25 ans	28,3 %	22,3 %	
Part des plus de 60 ans	24,8 %	39,5 %	
Population étrangère	5,4 %	2,6 %	
Ménages composés d'1 personne	63,9 %	45,5 %	
Revenu fiscal médian en euros	900 €	1630 €	
Part des prestations sociales dans le revenu disponible	23,7 %	7,5 %	
Taux de pauvreté (en 2020)	37,4 %	12,5 %	
Allocataire CNAM bénéficiaires de la C2S sans participation financière (2022)	25 %	9 %	
Nombre de personnes couvertes par au moins 1 allocation CAF	994	6206	

III - Les axes prioritaires de la stratégie nationale Quartiers 2030

Conformément aux dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en date du 21 février 2014, le cadre des objectifs initiaux assignés à la politique de la ville, dans l'optique d'une réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et de l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers, est consolidé et s'appuie sur :

- 1. la lutte contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;**
- 2. l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services et aux équipements publics pour les habitants des quartiers prioritaires ;**
- 3. le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;**
- 4. l'amélioration de l'habitat ;**
- 5. le développement de la prévention, la promotion de l'éducation à la santé et l'accès aux soins ;**
- 6. la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;**
- 7. la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ;**
- 8. le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;**
- 9. la reconnaissance et la valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire des quartiers ;**
- 10. l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration et la lutte contre les discriminations.**

Le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" pour la commune de Fontenay-le-Comte s'inscrit dans le cadre des orientations issues du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 qui marquent une nouvelle étape en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Les priorités nationales retenues, dans le cadre desquelles le présent contrat a vocation à s'inscrire, couvrent les champs de la transition écologique, de l'objectif du plein emploi et de l'accès aux services publics dans l'optique d'une mobilisation optimale des politiques publiques de droit commun.

Ces axes nationaux, dont la déclinaison territoriale sera détaillée plus avant dans les chapitres suivants, et adaptée aux besoins spécifiques exprimés par les habitants et les acteurs de terrain, ont vocation à être un fil conducteur pour les parties au contrat de ville pour orienter leur action sur les six prochaines années.

La transition écologique

Alors que les habitants des quartiers prioritaires ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements trop souvent mal isolés et des espaces très minéraux. Il est donc indispensable d'avoir une attention spécifique à la transition écologique dans les quartiers prioritaires dans le cadre de la planification écologique.

Les principales mesures retenues par le comité interministériel des villes :

- Extension du programme “quartiers résilients” pour l’accompagnement à la transition écologique des territoires prioritaires.
- Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers.
- Réalisation d’un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées.
- Amélioration de la desserte des quartiers prioritaires et leur priorisation dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre.

L’emploi et l’activité économique

- Déploiement du programme “Entrepreneuriat Quartiers 2030”.
- Déploiement d’un fonds en faveur des associations pour remobiliser les publics les plus éloignés de l’emploi.
- Déploiement dès 2024 d’une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l’accès aux stages, à l’embauche, au logement ou aux prêts bancaires.

Une politique de la ville prenant en compte les besoins spécifiques de chaque territoire

- La conclusion des contrats de ville de nouvelle génération dits “Engagements Quartiers 2030”.
- L’actualisation de la géographie prioritaire, consolidée en Vendée pour une action pérenne et efficiente.
- La promotion de la mixité sociale en adaptant l’attribution de logements.
- Un contrat de ville plus lisible, accessible et adaptatif pour une adéquation optimale entre décisions politiques et besoins et attentes des habitants.

IV - Le projet de quartier - axes stratégiques locaux

AXE Insertion professionnelle - Emploi



Demandeurs d'emploi	QPV Centre-Moulins Liot	Commune de Fontenay-le-Comte	Commentaire
Taux d'emploi des 15-64 ans	41 %	58,7 %	Il existe des disparités significatives en termes d'emploi entre le QPV et la commune : un taux d'emploi plus bas en QPV, davantage de jeunes non scolarisés et sans emploi, des demandeurs d'emploi non diplômés. Enfin, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est différente entre les hommes et les femmes en QPV, et signe des difficultés plus importantes de retour à l'emploi pour les femmes.
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	30,5 %	21,6 %	
Part des non diplômés chez les demandeurs d'emploi des catégories ABC	27,2 %	16 %	
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi catégories ABC	-2,9 %	-1,4 %	L'enquête Data & Quartiers de février 2022 a permis de déterminer la distance moyenne de 20,22 kilomètres entre le domicile du demandeur d'emploi du QPV Centre-Moulins Liot et le lieu d'emploi potentiel.
Homme	-13,7 %	-1,3 %	
Femme	+12 %	-1,6 %	

Enjeu n°1 : L'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi

- Renforcer la communication sur la formation tout au long de la vie : orientation, campus connecté pour les études supérieures, formation professionnelle, bilan de compétences, reconversion
- Mobiliser les jeunes et travailler l'engagement
- Lutter contre les freins périphériques à l'emploi (problématiques familiales, problèmes de santé, violences, addiction, santé mentale)
- Accompagner ces personnes, avant et pendant les premiers mois d'emploi pour éviter l'échec

Enjeu n°2 : La convergence du monde économique et de l'insertion

- Permettre la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi qui ont les compétences recherchées via les PMSMP
- Développer le lien entre l'entreprise et l'insertion et faire un travail pour que les publics les plus fragiles ne soient pas stigmatisés par les entreprises
- Poursuivre la mobilisation des clauses sociales dans les différents chantiers du projet de renouvellement urbain
- Multiplier les visites d'entreprises par les demandeurs d'emploi

- Valoriser et s'appuyer sur les programmes/dispositifs de droit commun visant à favoriser l'emploi des habitants du quartier (emplois francs, PaQte) et approfondir la coopération avec les acteurs du secteur

Enjeu n° 3 : L'amélioration de la mobilité

- Accompagner les personnes sans emploi ou en emploi précaire dans la recherche de solutions de mobilité
- Permettre l'accès au code de la route et au permis de conduire

AXE Renouvellement urbain - Environnement - Sécurité



Parc de logements	QPV Centre-Moulins Liot	Commune de Fontenay-le-Comte	Commentaire
Résidences principales	77,6 %	84,3 %	Le quartier prioritaire est marqué par la présence de collectifs HLM.
Dont logement social	61,6 %	16,3 %	
Statut d'occupation			La moitié des logements sociaux de Fontenay-le-Comte sont situés en QPV.
Taux de locataires	75,1 %	40,7 %	
Taux de propriétaire	24,9 %	57,6 %	
Nombre de logements sociaux	650	1212	

Enjeu n°4 : La résorption de l'habitat privé dégradé

- Poursuivre la dynamique de lutte contre l'habitat indigne impulsée par les dispositifs OPAH-RU (guichet unique porté par la CCPFV, et ACV dont les dispositifs coercitifs comme le permis de louer et l'ORI)
- Accompagner/informer les propriétaires bailleurs sur leurs droits et devoirs
- Assurer une communication efficace à l'endroit des propriétaires des zones pavillonnaires sur les politiques d'amélioration de l'habitat et de sobriété énergétique

Enjeu n°5 : Le renouvellement urbain

- Accompagner la fin des opérations conventionnées avec l'ANRU
- Poursuivre le réaménagement et développer de nouvelles fonctions des espaces publics
- Améliorer l'image du quartier
- Faciliter les circulations
- Soutenir l'appropriation de leur nouveau cadre de vie par les habitants et leur implication pérenne dans la vie du quartier

Enjeu n°6 : La gestion urbaine et sociale de proximité

- Renforcer le programme d'actions de la GUSP
- Formaliser un groupe de travail réunissant les acteurs de proximité : police municipale, Vendée Habitat, service politique de la ville et service démocratie de proximité

- Veiller à la synergie des actions soutenues en faveur du cadre de vie des habitants dans le contexte des dispositions spécifiques aux bailleurs sociaux : abattement de la TFPB en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine

Enjeu n°7 : La prévention précoce

- Développer les actions de prévention thématiques en milieu scolaire (harcèlement, sexisme, addictions, violences conjugales) en lien avec l'éducation nationale

Enjeu n°8 : La tranquillité publique

- Renforcer la présence de la police municipale sur les secteurs du QPV y compris en nocturne
- Développer la prévention de proximité



AXE Education - Culture

Education	QPV Centre-Moulins Liot	Commune de Fontenay-le-Comte	Commentaire
Part des élèves de collège scolarisés en SEGPA, ULIS, UPE2A, 3 ^e prépa métiers	25,3 %	9,3 %	La proportion d'élèves à besoins spécifiques est nettement supérieure en QPV (SEGPA, ULIS, etc.) Les collégiens et lycéens habitant en QPV sont pour plus de la moitié issus de milieux sociaux défavorisés. Ces deux points se traduisent par des besoins de soutien éducatif.
Part des collégiens issus d'un milieu social défavorisé	48,4 %	30,7 %	
Part des lycéens inscrits en formation générale ou technologique issus d'un milieu social défavorisé	51,9 %	25,2 %	
Part des lycéens inscrits en formation professionnelle issus d'un milieu social défavorisé	72,7 %	55,3 %	
Le quartier bénéficie d'un réseau d'éducation prioritaire qui inclue les 2 écoles primaires Bouron-Massé et Les Jacobins et le collège André-Tiraqueau. Les classes de CP et CE1 des écoles ont été dédoublées. Le collège met en œuvre les dispositifs « école ouverte » et « devoirs faits ». Il a également une section sportive avec une classe à horaire aménagé, et un internat d'excellence.			

Enjeu n°9 : Le programme de réussite éducative et son articulation avec le PEDT

- Construire des parcours individualisés suivis par l'équipe pluridisciplinaire de soutien du PRE pour les élèves des écoles REP.

- Accompagner les enfants dans les devoirs en dehors du temps scolaire
- Favoriser l'activité physique et le temps passé à l'extérieur
- Développer l'éducation à l'environnement

Enjeu n°10 : Le soutien à la parentalité

- Soutenir la fonction parentale à travers l'accueil, l'information et l'orientation des parents
- Positionner les parents comme acteurs de la réussite éducative de leur enfant

Enjeu n°11 : L'accès à la culture pour tous

- Favoriser l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles et artistiques
- Multiplier les lieux d'intervention culturelle
- Consolider et encourager les dynamiques et initiatives culturelles visant à favoriser le déploiement des politiques publiques culturelles de la DRAC
- Pérenniser et soutenir la dynamique de jumelage (dispositif DRAC) dans les quartiers



AXE Accès aux droits - Inclusion numérique - Place des femmes

	QPV Centre-Moulins Liot	Commune de Fontenay-le-Comte	Commentaire
Part des familles monoparentales	32,5 %	15,2 %	La part des familles monoparentales double en QPV.

Enjeu n°12 : Le recours aux droits

- Renforcer le lien et l'accompagnement avec les publics cibles : usagers de France Services, bénéficiaires de minima sociaux, personnes sans domicile stable en élection de domicile au CCAS, personnes signalées par les bailleurs
- Demander à la CAF et à la MSA d'envoyer un courrier aux bénéficiaires de l'AAH pour les inciter à rencontrer des travailleurs sociaux pour être accompagnés.
- Valoriser l'offre existante d'accès aux droits, d'accompagnement social, administratif, budgétaire
- Améliorer la connaissance des professionnels des dispositifs de droit commun et de l'offre existante

Enjeu n°13 : L'inclusion numérique

- Favoriser l'équipement des ménages en matériel informatique et informer sur les accès libres
- Permettre à tous d'apprendre à utiliser les outils informatiques et Internet
- Soutenir l'accompagnement dans les démarches administratives sur Internet
- Informer les parents sur l'utilisation de Pronote

Enjeu n°14 : Le bon usage des écrans

- Développer l'éducation aux médias

- Faire prendre conscience à chaque utilisateur des enjeux en matière de sécurité et de vie privée

Enjeu n°15 : La déprécarisation des femmes

- Orienter vers France Services pour la demande d'aide juridictionnelle
- Orienter davantage vers le CIDFF pour l'information sur les droits des femmes
- Lever les freins pour permettre l'accès à l'emploi des femmes

Enjeu n°16 : La lutte contre les violences conjugales, intra-familiales, et sexistes

- Sensibiliser le grand public afin de réduire l'inertie des témoins
- Faire connaître l'existant aux professionnels
- Informer sur les violences sexistes

Enjeu n°17 : L'égalité homme femme

- Consolider la mixité femme/homme dans tous les programmes d'action du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" et en faire un axe transversal imposé à tous les projets, conditionnant leur financement
- Susciter et soutenir les projets valorisant tout particulièrement la place des femmes des quartiers prioritaires et les actions qu'elles initient
- Consolider la dynamique de développement de l'accès aux droits et l'aller-vers à l'endroit des femmes des quartiers pour garantir une prise en compte renforcée de la diversité des situations qu'elles rencontrent

AXE Sport - Santé - Isolement



Le collège Tiraqueau bénéficie du dispositif « deux heures de sport en plus au collège », il est conventionné avec les clubs de foot, rugby et athlétisme.
Il est labellisé E3D, établissement en démarche de développement durable.
Dans le cadre de la CNR « Notre école faisons la ensemble », le collège s'est engagé dans une démarche de santé et bien-être (projets Bouge ta santé et Jardin biologique).

Une maison pluridisciplinaire de santé est implantée au cœur du quartier avec 3 médecins généralistes, 4 infirmières, 1 psychologue, 1 diététicienne, 1 ostéopathe, 1 pédicure-podologue, 1 orthophoniste, une pharmacie.

Enjeu n°18 : L'accès au sport pour tous

- Donner une place dans les activités sportives aux personnes qui ne sont pas dans une logique de compétition et souhaitent faire du sport pour le loisir, la santé et le bien-être
- Lever le frein financier
- Orienter les personnes qui souhaitent reprendre une activité physique et sportive vers le CDOS

- Communiquer mieux et davantage sur les différents sports praticables en club sur le territoire
- Multiplier les espaces pour la pratique sportive au plus près des habitants
- Développer des manifestations sportives dans le quartier

Enjeu n°19 : La prévention et promotion de la santé et de l'hygiène

- Développer la prévention à l'école en synergie avec les actions portées par l'Education nationale
- Améliorer l'hygiène alimentaire dès le plus jeune âge
- Sensibiliser les jeunes adultes sur la santé, dossier mutuelle, etc.
- Solliciter la CPTS ou les leviers mis à disposition par le contrat local de santé pour des actions de prévention
- Proposer des lieux de prévention médicale (Mammobus, Bus dentiste)
- Lutter contre la dénutrition des seniors

Enjeu n°20 : L'accès aux soins

- Informer des recours et solutions alternatives à l'absence de médecin traitant
- Coordonner un transport collectif pour aller vers les praticiens médicaux
- Permettre l'accès aux soins par un accompagnement numérique dans les démarches de santé (prise de rdv en ligne, Doctolib, ouverture de mon espace santé)

Enjeu n°21 : La lutte contre le mal-être et l'isolement

- Soutenir les actions d'accompagnement individuel du mal-être global, déprime, dépression, jeunes adultes et personnes âgées surtout
- Favoriser la prévention par des actions collectives de lutte contre l'isolement et la solitude
- Développer les rencontres et moments de convivialité entre les professionnels et les habitants

V - Les priorités méthodologiques du contrat de ville

Les appels à projets annuels permettent aux partenaires du contrat de ville d'orienter et de soutenir les actions visant à réduire les inégalités avec le reste de l'agglomération fontenaisienne, soutenir le déploiement des politiques publiques de droit commun sur les champs thématiques ci-avant évoqués et répondre aux attentes et préoccupations des habitants.

Une méthodologie claire et rigoureuse, vecteur de prévisibilité pour les porteurs de projets, ainsi que de qualité et d'ambition pour les actions portées, expérimentée sur les derniers exercices du précédent contrat de ville, devra permettre de répondre à ces objectifs. Les appels à projets annuels devront ainsi, par la méthode déployée, favoriser un renouvellement constant des porteurs et des actions financées.

Des appels à projets séquencés pour une lisibilité et une prévisibilité optimale

Après une expérimentation méthodologique lors des deux dernières années du précédent contrat de ville (2022 - 2023), il est apparu qu'un séquençage rigoureux et transparent de la mécanique des appels à projets lancés dans le cadre de la politique de la ville était à même de renforcer la qualité des projets proposés, dans le fond comme dans la forme, et constituait un levier à même de garantir une plus grande ambition des actions portées. De même, il permet de resserrer les liens avec les acteurs de la vie du quartier.

Sur le plan thématique est également apparue la nécessité de garantir un caractère évolutif aux priorités arrêtées pour chaque appel à projet afin de rester pertinent relativement aux évolutions inéluctables des quartiers sur les six prochaines années, en termes d'attentes et de besoins des habitants, d'évolutions sociologiques, démographiques, économiques ou éducatives. L'objectif des partenaires au contrat de ville est ici de garantir des axes stratégiques locaux valables jusqu'en 2030 tout en se donnant les moyens de les décliner chaque année en considération des situations propres au quartier.

Ainsi, les axes prioritaires généraux du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" feront l'objet de précisions au lancement des appels à projets afin de mettre en avant les thématiques les plus pertinentes à couvrir, les champs lacunaires ou les secteurs dans lesquels le déploiement des politiques publiques nécessite un levier supplémentaire pour garantir leur pleine efficacité auprès des habitants. Ces priorités annuelles seront arrêtées par le comité de pilotage avant le lancement de chaque appel à projets.

Sur la base de ces prémices et des observations consécutives à l'adoption expérimentale de cette méthode, la mécanique des appels à projets se décompose comme suit :

- détermination des priorités annuelles par le comité de pilotage du contrat de ville pour l'appel à projet de l'année N (octobre de l'année N-1), prenant en compte les résultats de la précédente programmation, une évaluation qualitative des projets financés et les attentes exprimées par les habitants des quartiers prioritaires ;

- tenue d'une réunion publique à l'attention des porteurs de projets pour le lancement de l'appel à projets (octobre - novembre de l'année N-1) ;
- ouverture de l'appel à projets et phase de dépôt des candidatures ;
- entretien avec chacun des porteurs de projets pour échanger autour des actions proposées, de leur inscription dans le cadre des priorités du contrat de ville et des thématiques prioritaires annuelles retenues (février de l'année N) ;
- tenue des comités technique et de pilotage pour arrêter la programmation et le financement des actions (mars-avril de l'année N).

Des points d'attentions méthodologiques visant à assurer la qualité des projets financés dans le cadre du contrat de ville au profit des habitants

- L'implication des habitants

Afin de garantir la pertinence des actions proposées dans le cadre des appels à projets qui s'inscriront dans le présent contrat de ville, la condition de l'implication des habitants dans la conception et la mise en œuvre d'iceux sera examinée lors de l'instruction préalable à la programmation.

Compte tenu des impératifs de la participation citoyenne et les externalités positives induites par l'implication des habitants dans les événements qui rythment la vie de leur quartier, les partenaires au contrat de ville considéreront la prise en compte de cet élément participatif dans leurs décisions de programmation et veilleront à rappeler son importance au lancement de chaque appel à projets. Ils pourront également demander des précisions aux porteurs lors des entretiens prévus suite à la phase de dépôt des projets en début d'année.

- Des projets ambitieux visant à couvrir plusieurs thématiques prioritaires

Cette méthodologie déployée dans le cadre du contrat de ville vise à faire émerger des projets plus ambitieux et pérennes que par le passé en s'appuyant sur :

- une prise en compte par les acteurs du quartier prioritaire dans leur proposition de plusieurs thématiques stratégiques locales, telles qu'énoncées plus haut, pour augmenter l'impact de chaque action sur un maximum de problématiques rencontrées dans le quartier ;
- une stratégie de co-financements visant à stabiliser les projets pour les ancrer durablement dans le quartier, vecteur d'implication d'une pluralité de partenaires et de réussite à terme du contrat de ville.

- Une recherche d'adéquation avec les politiques publiques de droit commun

La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Ce droit commun correspond aux politiques sectorielles (éducation, emploi, police, justice, logement, santé culture, développement économique, formation et insertion professionnelles, petite enfance, vie associative, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Représentant les engagements financiers des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projets...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics, il relève des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités territoriales.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville ne doivent pas remplacer le droit commun dans les quartiers mais s'y ajouter en complément et faire levier.

La recherche d'une adéquation optimale avec l'ensemble des politiques de droit commun déployées dans le quartier fontenaysien est au cœur de la méthodologie retenue par les partenaires au contrat de ville. Elle implique :

- un dialogue constant avec l'ensemble des acteurs publics agissant pour les habitants des quartiers ;
- une information régulière des acteurs de terrain quant aux dispositifs de droit commun en vigueur afin d'éviter les redondances dans les projets présentés et consolider la politique de la ville comme une "politique levier" visant à favoriser l'accès aux droits tout en continuant à traiter de manière innovante les champs de besoins qui ne seraient pas couverts ;
- une information régulière des habitants quant au panel d'actions entreprises dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier Centre - Moulins Liot.

Par ailleurs, la politique de la ville à Fontenay-le-Comte veillera à s'appuyer sur les instances et contractualisations relevant des autres politiques publiques, portées par l'Etat, ses opérateurs ou celles des collectivités locales et de leurs groupements, parmi lesquelles :

- le contrat de relance et de transition écologique ;
- le pacte des solidarités en Vendée ;
- le contrat local de santé ;
- le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- le projet éducatif de territoire ;
- le projet culturel de territoire.

La prise en compte des problématiques spécifiques au quartier fontenaysien et le développement de l'interconnaissance devront être renforcés dans les instances de pilotage idoines.

- Les conventions pluriannuelles d'objectifs

Si les actions annuelles conservent leur pertinence, soit qu'elles constituent une manière d'expérimentation ou que leur nature même le justifie, les partenaires au contrat de ville chercheront à faire émerger des projets plus pérennes (jusqu'à trois ans) via des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Il s'agit ici, pour cette nouvelle génération de contrat de ville, d'apporter de la lisibilité dans les actions, de la visibilité pour les structures porteuses et de la stabilité et de l'ancrage pour favoriser une dynamique de fond au profit des habitants et pour apporter des solutions concrètes à leurs besoins.

VI - Gouvernance du contrat de ville et participation des habitants

Vecteur essentiel de la réussite des actions entreprises dans le cadre du contrat de ville, la gouvernance requiert, à l'instar de la méthodologie déployée sur la période 2024-2030, clarté, lisibilité et lien constant avec les besoins et préoccupations réels des habitants des quartiers prioritaires.

Ce nouveau contrat Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie pour le quartier fontenaysien, plaçant au cœur de son animation le maire, dans le respect des compétences des communes et des EPCI en matière de politique de la ville. Il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire.

Afin de consolider le caractère opérationnel du pilotage du contrat de ville, ses instances sont déclinées comme suit :

Le comité de pilotage

Rôle :

- mettre en œuvre et évaluer le contrat de ville ;
- arrêter la programmation annuelle des crédits affectés à la politique de la ville ;
- veiller à la bonne articulation des actions entreprises avec les dispositifs de droit commun ;
- arrêter les priorités annuelles retenues dans le cadre des objectifs généraux du contrat de ville pour chaque appel à projet ;
- déterminer les sujets devant faire l'objet d'une réunion technique sur une thématique particulière.

Composition : les signataires du contrat de ville

Fréquence de réunion : deux fois par an (une réunion dédiée à la programmation du contrat de ville, une réunion d'évaluation et de détermination des priorités pour les appels à projets).

Le comité technique

Rôle :

- instruction des projets déposés annuellement ;
- suivi technique du contrat de ville ;
- instruction et suivi des réunions thématiques annuelles ;
- instance à géométrie variable : la composition pourra évoluer dès lors qu'elle sera réunie sur un sujet thématique précis requérant l'avis d'experts.

Composition : les signataires du contrat de ville, les équipes des services de l'Etat et de la municipalité en charge du pilotage du contrat de ville, les services de l'Etat et de la

municipalité dont les champs de compétences recoupent les problématiques des quartiers prioritaires.

Fréquence de réunion : une réunion annuelle en composition ordinaire, une réunion annuelle sur une thématique relevant d'un axe stratégique du contrat de ville identifiée comme prioritaire pour les habitants.

Le comité d'habitants

Rôle :

- évaluation qualitative des actions de l'année, co-construction de futures actions.

Composition : les habitants du quartier prioritaire ayant bénéficié ou participé à au moins une action de la programmation du contrat de ville dans l'année en cours.
Ils sont sollicités via les porteurs des actions auxquelles ils ont participé.

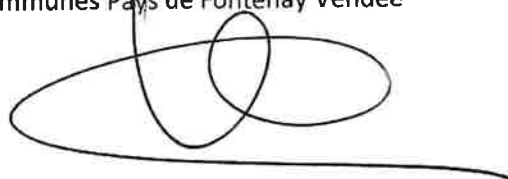
Fréquence de réunion : une réunion annuelle avant le comité de pilotage

Fait à Fontenay-le-Comte, le 3 avril 2024

Le Préfet de la Vendée



Le Président de la Communauté de
communes Pays de Fontenay Vendée



La 1^{ère} adjointe au Maire de la Ville de
Fontenay-le-Comte



La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Le Président du Conseil départemental
de la Vendée

GLOSSAIRE

AAH	allocation adulte handicapé
ACV	action cœur de ville
ANCT	agence nationale pour la cohésion des territoires
ANRU	agence nationale pour le renouvellement urbain
CADA	centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	caisse d'allocations familiales
CCAS	centre communal d'action sociale
CCPFV	communauté de communes du pays Fontenay Vendée
CDOS	comité départemental olympique et sportif
CHRS	centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDFF	centre d'information pour le droit des femmes et des familles
CNAM	caisse nationale d'assurance maladie
CNR	convention nationale de la refondation éducation
CPTS	communauté professionnelle territoriale de santé
CUCS	contrat urbain de cohésion sociale
C2S	complémentaire santé solidaire
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DRAC	direction régionale des affaires culturelles
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
GUSP	gestion urbaine et sociale de proximité
HLM	habitation à loyer modéré
INSEE	institut national de la statistique et des études économiques
MSA	mutualité sociale agricole
NPNRU	nouveau programme national de renouvellement urbain
ODDAS	office de développement associatif et social
OPAH RU	opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
ORI	opération de restauration immobilière
PAQTE	pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
PEDT	projet éducatif de territoire
PMSMP	période de mise en situation en milieu professionnel
PRE	programme de réussite éducative
PRIR	programme de renouvellement urbain d'intérêt régional
QPV	quartier prioritaire politique de la ville
REP	réseau d'éducation prioritaire
SEGPA	section d'enseignement général et professionnel adapté
TFPB	taxe foncière sur les propriétés bâties
ULIS	unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A	unité pédagogique pour élèves allophones arrivants